

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHE DE SERVICES ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS DE VOIES

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur :

Ville des Trois-Ilets, à l'attention de M. le Maire
1. rue Jules Ferry
97 229 LES TROIS ILETS
((+33) 0596 68 31 11 : (+33) 0596 68 30 39

Adresse électronique :

secretariat@mairie-trois-ilets.fr

Type du pouvoir adjudicateur :

Collectivité territoriale – Commune

SECTION II : OBJET DU MARCHE

II.1) Description

1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Entretien des accotements de voies de la ville des Trois-Ilets au titre de 2021-2024

1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Services

Lieu principal de prestation : Territoire de la Ville

12.1) Forme du marché :

Marché alloti :

- Lot n°1 – Entretien des accotements de voies des zones urbanisées (y compris Rond-Point RD7 en agglomération) et des zones hors agglomérations (quartiers)
- Lot n°2 : Fleurissement des accotements de voies et des Ronds-points
- Lot n°3 : Elagage

1.3) Modalités d'exécution du marché :

- Lot n°1 – Selon le planning préétabli
- Lot n°2 – Emission de bons de commande
 - o Minimum : 5 000.00€ HT
 - o Maximum : 25 000.00€ HT
- Lot n°3 – Emission de bons de commande
 - o Minimum : 2 000.00€ HT
 - o Maximum : 20 000.00€ HT

1.4) L'avis implique :

Un marché public

1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

Les principales prestations, objet du présent marché, ont pour objectif d'entretenir le tissu végétal des accotements, tant verticalement qu'horizontalement, en vue de garantir la sécurité des usagers, tout en maintenant une certaine qualité visuelle.

Elles concernent :

- Le débroussaillage des accotements et le curage des réseaux et ouvrages spécifiques d'eau pluviale se trouvant le long desdits accotements
- Le ramassage et l'évacuation des déchets
- Le nettoyage de certains espaces verts
- L'élagage
- Le fleurissement

1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 45233229 – 03451000-6

1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Oui

1.8) Division en lots :

Division en lots : Oui

Il convient de soumettre des offres pour : un ou plusieurs lots

1.9) Des variantes seront prises en considération :

Non

II.2) Quantité et étendue du marché

2.1) Quantité ou étendue globale

Il s'agit d'un marché alloti en 3 lots séparés :

2.2) Options :

Oui

Description de ces options : le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier des missions à l'attributaire du marché, en application de l'article R2122-7 du Code de la commande publique ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre du marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

2.3) Clause sociale :

En application des dispositions de l'article L5132-1 du Code de la commande publique, l'exécution du marché comporte une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Un des sous-critères de sélection des offres sera basé sur les performances en matière d'insertion professionnelle selon les dispositions des articles L2111-1 à L2112-4 du Code de la commande publique.

II.3) Durée du marché ou délais d'exécution.

3.1) Délais d'exécution

Délai d'exécution : 36 mois à compter de la date de signature de l'ordre de service.(hors mois de préparation)

La période d'exécution part d'une date prévisionnelle estimée au 1^{er} avril 2021 pour s'achever le 1^{er} avril 2024.

3.2.) Option

Les candidats sont invités à présenter une offre basée sur une durée de marché plus longue leur permettant une meilleure optimisation financière de leurs investissements.

3.2.) Option

Les candidats sont invités à présenter une offre basée sur une durée de marché plus longue leur permettant une meilleure optimisation financière de leurs investissements.

Dans le cadre de l'option, le présent marché sera conclu pour une durée de **49 mois** comprenant :

- Une période de préparation de 1 mois maximum

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions relatives au contrat.

1.1) Cautionnement et garanties exigés :

Stipulations du CCAP

1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :

Financement : Ville des Trois-Ilets (Fonds Propres)

Les prestations, objet du marché seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité juridique et financières dans un délai de 30 jours conformément à l'article L2192-10 du Code de la commande publique

1.3) Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français

1.4) Unité monétaire : l'Euro

1.5) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

En cas de groupement d'opérateurs économiques, celui-ci devra revêtir le caractère de groupement conjoint ou solidaire.

1.6) Marchés réservés : non

III.2) Conditions de participation :

Chaque candidat ou chaque membre du groupement devra produire les pièces suivantes :

1 > Une déclaration sur l'honneur) attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner:

- Qu'il n'a pas fait l'objet depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, article 421-5-2^{ème} al. article 433-1, article 434-9-2^{ème} al., articles 435-2, 441-1 à 441-7, 441-8-1^{er} et 2^{ème} al., article 441-9 et article 450-1 du code pénal ; par l'article 1741 du code général des impôts ;
- Qu'il n'a pas fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L 8221-1, L 8221-3 et -5, L 8251-1 et L 5221-8, L 8231-1 et L 8241-1 et 2 du code du travail ;
- Qu'il n'est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.620-1 du code de commerce ou de faillite personnelle au sens de l'article 625-2 ou qu'il ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.
- Qu'il a souscrit à l'ensemble de ses obligations concernant sa situation fiscale et sociale au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation ou constitué des garanties suffisantes
- Qu'il a satisfait aux obligations prévues par les articles L. 5212-5 et L. 5214-1, L. 5212-9 à 11 et R. 5213-39 du Code du travail s'il est assujéti à l'obligation définie à l'article L 5212-1 à 4 du même code.

2 > Le candidat en redressement judiciaire devra produire copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

3 > Les pièces définies ci-dessous permettant l'évaluation de leur expérience, capacités professionnelles, techniques et financières :

professionnelles, techniques et financières :

- CAPACITES PROFESSIONNELLES – REFERENCES REQUISES :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Justification à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Lettre de candidature DC1

http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/dc1.rtf

- Déclaration du candidat DC2

http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/dc2.rtf

- CAPACITES ECONOMIQUE ET FINANCIERES – REFERENCES REQUISES :

Justificatifs des capacités financières du candidat, une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère la consultation, réalisée au cours des 3 derniers exercices.

- Le candidat établi dans un Etat membre de la Communauté européenne, autre que la France, doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine, selon les mêmes modalités que celles prévues ci-avant pour le candidat établi en France.

- CAPACITES TECHNIQUES – REFERENCES REQUISES :

- Description et effectifs des moyens généraux dont l'entreprise dispose en personnels, matériels et locaux pour faire face à la bonne exécution des prestations.
- Présentation dans un tableau récapitulatif des références récentes (moins de 3 ans), du candidat et de ses sous-traitants, d'importance comparable dans le domaine du marché (ou équivalent) avec indication du nom du Maître d'Ouvrage, de l'adresse du Maître d'Ouvrage, de la nature des prestations réalisées, du volume technique pour chaque prestation (surfaces traitées, tonnage annuel), du montant annuel du marché, de la date de début d'exécution, de la durée du marché.
- Note indiquant la répartition des prestations entre les différentes entreprises en cas de groupement et les prestations qu'il serait envisagé de sous-traiter
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle ou références attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate).
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des services à des spécifications ou des normes. La ville des TROIS-ILETS acceptera d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les prestataires de services, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés.

4 ➤ Un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

5 ➤ L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité, (c'est-à-dire justifiant le paiement des primes pour la période en cours).

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit, il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées aux 1 ➤, 2 ➤, 3 ➤ et 5 ➤ ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché.

SECTION IV : PROCEDURE – CRITERES D'ATTRIBUTION

IV.1) TYE DE PROCEDURE

IV.1.1) Type de procédure :

Appel d'offre ouvert - Article L2192-10 – Code de la commande publique

IV.2) CRITERES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. Prix des prestations : 60%
2. Valeur technique de l'offre : 40%
 - moyens humains et organisation 30%,
 - Performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté 20%,
 - mesures de sécurité, qualité et formation 30 %,
 - matériels proposés et mode opératoire 20 %,

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :

Sans objet

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

Téléchargeable sur le site : www.marches-securises.fr

IV.3.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

02/03/2021

IV.3.3) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français

IV.3.4) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 120 jours

IV.3.5) Modalités d'ouverture des offres :

Sans objet

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

V.1) Il s'agit d'un marché périodique

Non

V.2) AUTRES INFORMATIONS :

La durée de 36 mois à compter de la date prévisionnelle période d'exécution. Le délai de la période de préparation est de 1 mois maximum, en addition du délai d'exécution.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 21/01/2021

V.3) PROCEDURES DE RECOURS

V.3.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Fort de France, croix de Bellevue, MQ-97200 Fort de France. Tél. (+33) 05 96 71 66 67. Fax (+33) 05 96 63 10 08.

V.3.2) Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : -cf Décret no 2009-1456 du 27-11-09 publié au JO du 28-11-09 ;

- Référé précontractuel en application de l'article L551-1 du code de justice administrative (Cja) jusqu'à la date de signature du marché ; soit un délai d'au moins seize jours entre la date d'envoi de la notification de la décision et la date de conclusion du marché ;
- Référé contractuel en application de l'article L551-13 du Cja pouvant être introduit au plus tard le 31^{ème} jour suivant la publication de l'avis d'attribution du marché ;
- Recours pour excès de pouvoir en application de l'article R421-1 à R421-3 du Cja dans les deux mois suivant la publication ou la notification de la décision attaquée ;
- Recours de pleine juridiction dans le délai de deux mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché.

V.3.3) Adresse auprès de laquelle les renseignements peuvent être obtenus :

Ordre administratif et technique :

www.marches-securises.fr

V.4) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS :

Le 21/01/2021

Trois-Ilets, le 12/01/2021

Le Maire

Arnaud RENE-CORAIL